



Question écrite

Entrée en vigueur du traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

Mme Marie-Claude Varailles attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ce vendredi 22 janvier 2021.

Ce traité, adopté à l'organisation des Nations unies (ONU) le 22 janvier 2017, interdit la mise au point, la mise à l'essai, la fabrication, l'acquisition, la possession ou le stockage d'armes ou dispositifs explosifs nucléaires, et l'emploi ou la menace d'emploi de tels armes ou dispositifs.

Ce traité représente un important pas en avant pour les peuples de la terre et le début d'un nouveau processus dont l'objectif est bien l'élimination totale et définitive des armes nucléaires. Il représente un espoir formidable pour faire advenir un monde de paix, de solidarité et de coopération, libéré de l'une des plus graves menaces que l'humanité fait peser sur sa propre existence.

Toutefois, face à ce moment historique, la France par la voix du Président de la République a réaffirmé le 7 février 2020 que la France « prendra ses responsabilités, en particulier en matière de désarmement nucléaire », affirmant néanmoins que « la dissuasion fait partie de notre histoire ».

À ce jour, la France n'a toujours pas signé le TIAN et le renouvellement de notre arsenal nucléaire lui aura coûté 37 milliards d'euros en 2025, alors même que 76 % des Français sont favorables à l'engagement de la France dans un processus de désarmement nucléaire, et 68% favorables à la ratification du TIAN.

Comme rappelé par le mouvement pour la paix, ces armes sont « illégales, dangereuses, couteuses, éthiquement inadmissibles ». Une arme nucléaire, par la nature totale, indiscriminée, et prolongée des ravages qu'elle provoque, ne peut être considérée comme un outil acceptable de politique étrangère. Les simples possessions et menaces de leur usage avilissent la nation qui les commettent. Notre pays, ses idéaux humanistes et pacifistes doivent prévaloir.

C'est pourquoi elle lui demande d'intervenir afin que soit mis en place un gel des essais nucléaires en laboratoire, du renouvellement et de la modernisation de l'arsenal nucléaire français. Elle lui demande également d'intervenir afin que la France s'engage à signer et ratifier le TIAN au plus vite.
